



Communes forestières
Fédération nationale

Élus, avez-vous pensé au bois
de vos territoires pour vos projets
de construction, rénovation
et aménagement ?





Bibliothèque communale et préau d'école en Bois des Territoires du Massif Central™ Châteaudooble (Drôme) © Jean-Marc Blache

LE BOIS, UN MATÉRIAU IDÉAL POUR VOS PROJETS

Un matériau écologique

Le bois est un matériau **renouvelable** qui **séquestre et stocke** du carbone. Le bois est une alternative à d'autres matériaux dont le processus de fabrication et de mise en œuvre sont générateurs de fortes émissions carbone (ciment, béton, acier, etc.). Il est également un matériau facilement **recyclable** en fin de vie du bâtiment.

Un matériau compétitif

Non seulement le recours au bois est favorisé par le développement de modes **constructifs en bois compétitifs**, mais il permet aussi une mise en œuvre **rapide** et **propre** grâce à la préfabrication en atelier.

Un matériau performant

Le bois possède des **propriétés physiques performantes non négligeables pour la construction et rénovation** : régulation de l'humidité, résistance au feu, isolation acoustique, légèreté, solidité, performance environnementale, esthétique, confort et bien-être.



74%

des citoyens jugent le bois trop peu présent dans les constructions

(enquête d'opinion CSA 2021)



De nombreux retours d'expériences vous permettent de visualiser les possibilités qu'offre le matériau bois pour vos projets.



© Communes forestières

LE BOIS LOCAL, UN ATOUT POUR LE DÉVELOPPEMENT DE VOTRE TERRITOIRE

Relocaliser l'origine des produits bois de vos projets c'est possible. Cela vous permet de :

- › **Valoriser une ressource présente** localement, disponible, gérée durablement et renouvelable.
- › **Donner de la valeur ajoutée à votre territoire et maintenir l'emploi en milieu rural**, en faisant appel aux entreprises locales de valorisation du bois.
- › **Pérenniser les services rendus par la forêt**: réservoir de biodiversité, protection contre les risques naturels, préservation du cycle de l'eau, entretien des paysages, etc.
- › **Sensibiliser** le grand public à la gestion forestière et l'usage du bois.



Qu'est-ce que le bois « local » ?

Plus qu'une approche géographique, le bois local illustre la vision commune d'un territoire organisé en cohérence avec sa filière forêt-bois.

Concrètement, l'échelle de décision d'un territoire pourra être une intercommunalité, un pays (PETR), un département, une région ou un grand massif forestier.

Depuis 2010, dans le cadre du programme « 100 constructions publiques en bois local », les Communes forestières ont développé des outils techniques et juridiques permettant aux collectivités d'intégrer dans les marchés publics la ressource et les savoir-faire du territoire dans des délais et coûts maîtrisés.



VOUS AVEZ LA POSSIBILITÉ DE RECOURIR AU BOIS LOCAL :



En utilisant les marques de certification de votre territoire :

- › Bois des Alpes™
- › Bois des Territoires du Massif Central™
- › Bois des Pyrénées™
- › Lignum Corsica®



En valorisant les bois des forêts présentes sur votre commune ou sur les communes voisines.



Les équipes des Communes forestières sont à votre disposition pour vous accompagner à chaque étape de votre projet, de la conception à l'inauguration, afin d'intégrer du bois local.



Mairie de Puy-Sanières, Hautes-Alpes © Agence des Territoires de Montagne

CONSTRUIRE EN BOIS LOCAL, DANS LE CADRE DES MARCHÉS PUBLICS, C'EST POSSIBLE

Exemple de l'extension de la mairie de Puy-Sanières en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Les élus de Puy-Sanières dans les Hautes-Alpes ont souhaité utiliser le Bois des Alpes™ pour l'extension de leur mairie d'une surface de 128 m².

« Le choix du Bois des Alpes™ pour l'extension de la mairie s'est fait naturellement, dans la suite des actions menées par la commune dans le domaine de la transition énergétique et du respect de l'environnement, afin d'optimiser le bilan carbone de ce projet. »
Bruno PARIS, Maire de Puy-Sanières

Les Communes forestières ont donc accompagné la collectivité dans cette démarche à chaque étape du projet.

Au total, ce sont 24 m³ de bois certifiés Bois des Alpes™ (épicéa, mélèze) qui ont été mis en œuvre par une entreprise locale pour réaliser la charpente, l'ossature des murs et le bardage du bâtiment, livré en 2021.



De nombreux projets, de toutes tailles et mobilisant différents volumes de bois, peuvent être construits en bois local :

- Maisons de santé
- Salles de fêtes
- Logements sociaux
- Établissements scolaires
- Équipements sportifs...



© Communes forestières

ÉVALUEZ ET COMMUNIQUEZ LES RETOMBÉES TERRITORIALES DE VOS PROJETS

La Fédération nationale des Communes forestières a développé l'outil **A.R.T.** - Analyse des Retombées Territoriales. Il permet d'évaluer les retombées économiques, sociales et environnementales de vos projets dans un rayon de 80 km :

€ Flux financiers réinjectés
sur le territoire



Emplois de la filière
forêt-bois créés
ou maintenus



Tonnes de CO₂
stockées ou évitées



Surfaces de forêts gérées



Pourquoi utiliser du bois « local » ?

En moyenne, l'utilisation de bois « local » mis en œuvre par des entreprises de proximité permet un retour au territoire de 80 % de l'investissement de la collectivité contre 30 % dans le cas de bois d'importation.



100 m³

de bois local mis
en œuvre dans un
projet équivaut à*

=



3 hectares de forêt
gérés pendant 80 ans



2 emplois à plein temps de la
filière forêt-bois créés ou maintenus
sur le territoire pendant 1 an



100 tonnes de CO₂ stockées
dans les produits bois et **110 tonnes**
évitées par substitution

* Ratios déterminés à partir de données
de la filière forêt-bois.

L'indice **A.R.T.** correspond au
pourcentage de la part des dépenses
liées au bois directement réinjectée
dans l'économie de votre territoire.

**Pour 100€ investis dans la partie
bois de votre projet, 69€ ont été
réinjectés dans l'économie
de votre territoire.**



Pour l'extension de la mairie de Puy-Sanières
(Provence-Alpes-Côte d'Azur):

 **146 k€**

INVESTIS pour la conception bois
et la mise en œuvre des produits bois,
soit **22% de l'investissement total.**

100 k€

DIRECTEMENT INJECTÉS
dans l'économie du territoire.

Sans cette approche en bois local,
le retour au territoire n'aurait été que de:

48 k€



**Vous pouvez contacter les Communes forestières afin d'être accompagné
et recevoir une évaluation complète des retombées territoriales de votre bâtiment.**

Un configurateur simplifié accessible
en ligne et gratuit vous permet d'estimer
rapidement et simplement les retombées
territoriales de votre projet en cours de
réflexion ou déjà réalisé.

Pour accéder au configurateur :
art.fncofor.fr



VOS CONTACTS

FÉDÉRATION NATIONALE

01 45 67 47 98
federation@communesforestieres.org

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

04 79 60 49 05
aura@communesforestieres.org

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

03 81 41 26 44
bourgognefranchecomte@communesforestieres.org

GRAND EST

03 83 28 95 24
grandest@communesforestieres.org

ÎLE-DE-FRANCE

06 42 54 65 19
iledefrance@communesforestieres.org

MASSIF CENTRAL

07 77 22 05 24 - 06 28 47 20 34
massifcentral@communesforestieres.org

MASSIF DES PYRÉNÉES - UNION GRAND SUD

05 61 88 38 34
grandsud@communesforestieres.org

NOUVELLE-AQUITAINE

05 59 39 06 65
nouvelleaquitaine@communesforestieres.org

NORMANDIE

06 17 96 38 80
normandie@communesforestieres.org

OCCITANIE

04 11 75 85 17
occitanie@communesforestieres.org

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

04 42 65 43 93
paca@communesforestieres.org



+2 UNIONS DE MASSIF :

- MASSIF CENTRAL
- MASSIF DES PYRÉNÉES - UNION GRAND SUD



FNCOFOR

13 Rue du Général Bertrand - 75007 Paris
☎ 01 45 67 47 98
✉ federation@communesforestieres.org

www.fncofor.fr

  Fédération nationale des Communes forestières

 @fncofor

Avec le soutien de

